



Collège Giroud de Villette
CLAMECY, Route d'Armes,
58500 Clamecy

Téléphone : 03 86 27 10 88

Adresse de messagerie :
0580651t@ac-dijon.fr



Ville de CLAMECY



académie
Dijon
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nièvre



SECTION SPORTIVE REGIONALE DE HANDBALL GARÇONS ET FILLES

COLLEGE GIROUD DE VILLETTE CLAMECY



INFORMATIONS 2018 – 2019

LA SCOLARITE AU COLLEGE GIROUD DE VILLETTE :

La section sportive du collège Giroud de Villette a ouvert ses portes à la rentrée 2017, cette structure est reconnue par la Ligue de Bourgogne et de Franche-Comté de Handball et s'inscrit dans le Parcours d'Excellence Sportive en Bourgogne.

La section sportive handball du collège de Clamecy doit permettre à chaque élève de mener à bien un double projet : scolaire et sportif.

L'admission à cette section sportive peut se faire, à la rentrée 2018, à partir des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.



LE SUIVI SCOLAIRE :

Le collège est doté d'un intranet via Liberscol, chaque parent possède un code personnel qui lui permet d'une part de se tenir informé, dans le détail, des contenus, des résultats et du travail à la maison, d'autre part, il permet aux parents, aux enseignants et aux élèves de communiquer facilement.

Le professeur d'EPS responsable de la section sportive sera un interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne le suivi scolaire des élèves.

Les élèves bénéficieront au cours de la semaine d'heures d'études obligatoires et d'un suivi spécifique.



LA SECTION SPORTIVE REGIONALE DU COLLEGE GIROUD DE VILLETTE DE CLAMECY

Les élèves inscrits en section sportive bénéficient d'horaires aménagés en semaine qui leur permettent d'avoir un volume hebdomadaire de 6h30 d'entraînement répartis en :

- Acquisition des fondamentaux du jeu : 2 fois 2 heures
- Préparation physique : 1h de travail foncier (course forme continu, intermittent, fractionné)
- 1h 30 de motricité spécifique et de renforcement musculaire.



L'encadrement de ces séquences est assuré par :

- des conseillers techniques de la Ligue de Bourgogne et de Franche-Comté de Handball titulaire du Brevet d'Etat Handball 1^{er} degré,
- d'un préparateur physique titulaire d'un master



LE SUIVI MEDICAL

Un examen complet est effectué en début de scolarité par le médecin régional de la Ligue de Bourgogne de Handball. Le suivi médical de proximité est effectué d'une part, par l'infirmière scolaire permanente de l'établissement au collège, d'autre part par un médecin local.

Deux visites de contrôle sont effectuées en cours d'année scolaire pour veiller à la bonne santé des jeunes

RECRUTEMENT MASCULIN ET FEMININ 2018 / 2019

Le recrutement de la section sportive se fait selon 4 critères :

- Les résultats scolaires
- Le potentiel morphologique et physique
- La motivation et le projet personnel
- Le potentiel technique au handball

L'entrée en section sportive à la rentrée 2018 s'adresse :

- aux élèves de 4^{ème} à raison de 10 filles et 10 garçons pour un cycle de 2 ans.
- Aux élèves de 3^{ème} à raison de 8 filles et 6 garçons pour un cycle d'un an avec possibilité de poursuivre au lycée de Clamecy.

Les élèves souhaitant bénéficier de ce parcours scolaire et sous réserve d'un avis favorable de la commission de recrutement, doivent faire une demande de dérogation dans le cadre du "parcours particulier de l'élève" auprès de l'Inspection académique de la Nièvre.

La liste d'admission est arrêtée la première quinzaine de juin après avis du chef d'Etablissement (scolarité et internat), du rectorat et de l'inspection académique (scolarité et dérogations).

L'INTERNAT

L'internat est au lycée Romain Rolland de Clamecy situé en face du collège.

Les élèves sont répartis en chambre de 4 ou 5 élèves.

Un accompagnement des élèves de la section est prévu lors des trajets collège → internat.

Un maître d'internat est présent en permanence en dehors des heures de scolarité pour assurer les temps d'étude consacrés au travail personnel et pour assurer le bon déroulement de la vie de groupe.

Les internes disposent d'un foyer, d'une salle TV (une fois par semaine).

FINANCES



Le coût de l'internat s'élève à environ 1500 € par an.

Des aides financières peuvent être attribuées en fonction des situations familiales (à noter que l'attribution des bourses est plus souple qu'en collège, avec des critères moins exigeants).

D'autres frais annexes sont à prévoir dans une limite de 250 €/an pour les équipements sportifs par exemple.

Pour tout renseignement complémentaire :

Collège de Clamecy : 03 86 27 10 88

Mme Deniaux, professeur EPS, coordonnateur de la section collège : tel : 06 49 84 89 44 ; adresse mail : sophie.deniaux@ac-dijon.fr